

Votre intermédiaire**Vincent BESNEUX Agent Général**

14 Place St Melaine

35740 PACE

Tel : 02 99 60 63 29

E-mail : agence.vbpace@axa.fr – www.axa.fr

N° Orias : 07015500

réinventons / notre métier

BULLETIN D'ADHESION RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE OSTEOPATHE

Réservé aux adhérents de l'Association Registre des Ostéopathes de France

Le présent Bulletin d'adhésion une fois signé vaudra Conditions Particulières de vos garanties d'assurance constituées du présent Bulletin, de la fiche d'information relative à la durée de la garantie dans le temps en assurance de RC et de la Notice d'information précontractuelle valant Conditions Générales.

INFORMATIONS GENERALES SUR L'ADHERENT

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Numéro d'adhérent à l'association

Numéro de Siren :

DECLARATIONS DE L'ADHERENT

L'adhérent déclare :

- Exercer la profession d'Ostéopathe;
- Etre titulaire des diplômes reconnus pour exercer la profession d'Ostéopathe en France ;
- Réaliser des actes de kinésithérapie, lorsqu'il est titulaire des diplômes nécessaires et qu'il exerce cette activité en complément de l'ostéopathie et dans la limite de 30 % de son chiffre d'affaires total.
- Ne pas avoir pour mission le diagnostic de pathologies, la prescription ou la délivrance de soins visant à traiter une maladie.
- Ne pas avoir connaissance d'événements survenus au cours des cinq dernières années et susceptibles d'engager sa responsabilité.
- Ne pas avoir fait l'objet de résiliation pour sinistre.

L'adhérent certifie exactes et sincères les déclarations ci-dessus.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'assuré désigné ci-dessus bénéficie des garanties du contrat :

- Responsabilité Civile Professionnelle des Ostéopathes N° **11403327204** souscrit par l'Association Registre des Ostéopathes de France auprès d'AXA France IARD dont le siège social est situé 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE Cedex

L'adhésion est constituée :

- par le présent bulletin d'adhésion
- par la fiche d'information relative à la durée de la garantie dans le temps en assurance de RC
- par la notice d'information précontractuelle Responsabilité Civile Professionnelle valant conditions générales

L'assuré reconnaît être en possession de ces documents.

COTISATION ANNUELLE TTC RESPONSABILITE CIVILE

Tarif d'une adhésion suivant la date de souscription	Tarif (frais et taxes inclus)
Entre le 01/01/2026 et le 01/04/2026	190,00 €
Entre le 01/04/2026 et le 01/07/2026	145,00 €
Entre le 01/07/2026 et le 01/10/2026	95,00 €
Entre le 01/10/2026 et le 31/12/2026	50,00 €

*Frais et taxes : la taxe d'assurance de 9 %

Période de cotisation RC : ☐ 01/01 au 31/12 ☐ 01/04 au 31/12 ☐ 01/07 au 31/12 ☐ 01/10 au 31/12

Les garanties sont acquises à l'adhérent à partir de la date d'effet fixée à la date de paiement de la cotisation jusqu'à la prochaine échéance figurant au contrat, soit le 1er janvier sous réserve du paiement effectif de la cotisation.

Modalités de paiement des cotisations : Chèque bancaire à l'ordre de AXA

Au terme de cette période de garantie :

- votre garantie est renouvelée pour une période d'un an sans interruption de garantie, si vous procédez au paiement de la cotisation correspondante dans le mois suivant l'offre de renouvellement qui vous est présentée ;
- votre garantie n'est pas renouvelée et cesse de produire ses effets à la date d'expiration de celle-ci, si vous ne procédez pas au paiement de la cotisation dans le mois suivant l'offre de renouvellement qui vous est présentée.

TABLEAU DES GARANTIES ET FRANCHISES

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties.

GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES PAR SINISTRE
1 – RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PAR PRATICIEN		
Tous dommages résultant de l'exercice médical professionnel	15 000 000 € par année d'assurance Dont 8 000 000 € par sinistre	Néant
2 – AUTRES GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE		
Autres Dommages garantis confondus Dont :	9 000 000 € par année d'assurance	
■ Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus sans pouvoir excéder pour :	2 000 000 € par année d'assurance Dont 1 200 000 € par sinistre	250 € par sinistre
- Les dommages aux biens confiés (RC dépositaire)	50 000 € par sinistre	250 € par sinistre
- L'occupation temporaire des locaux	300 000 € par année d'assurance	250 € par sinistre
■ Les dommages immatériels non consécutifs	300 000 € par sinistre	250 € par sinistre
■ Les dommages corporels résultant d'une Faute inexcusable	2 000 000 € par année d'assurance Dont 1 000 000 € par sinistre	
3- AUTRES GARANTIES		
Risques environnementaux		
Tous dommages confondus dont	1 000 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile Atteinte à l'environnement accidentelle dont	1 000 000 € par année d'assurance	400 € par sinistre
Préjudice écologique	100 000 € par année d'assurance	400 € par sinistre
Défense		
Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon la garantie mise en jeu

MENTIONS LEGALES

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

. Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées pour l'établissement des Conditions Particulières ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévue aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

. Que les destinataires des données personnelles me concernant sont d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés, les collaborateurs de l'assureur, responsable du traitement, tant en France qu'au Maroc, dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance et d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés.

. Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du groupe auquel il appartient.

. Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA – Service Information Clients – 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information me concernant.

. Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale.

Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus.

Adhésion

Oui, je choisis d'adhérer au contrat d'assurance pour compte Responsabilité civile professionnelle n° **11403327204** et déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions ainsi que de la fiche d'information relative à la durée de la garantie dans le temps en assurance de RC et en accepter les termes par la remise avant la souscription des notices d'information précontractuelle valant Conditions Générales conformément aux dispositions de l'article L.112-2 du code des assurances.

Fait à

le

Cachet de l'Assuré + signature et fonction du représentant de l'Assuré
précédée de la mention « lu et approuvé »

Date d'effet souhaitée : __/ __/ __

COORDONNEES

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
E-mail :
Tél portable :